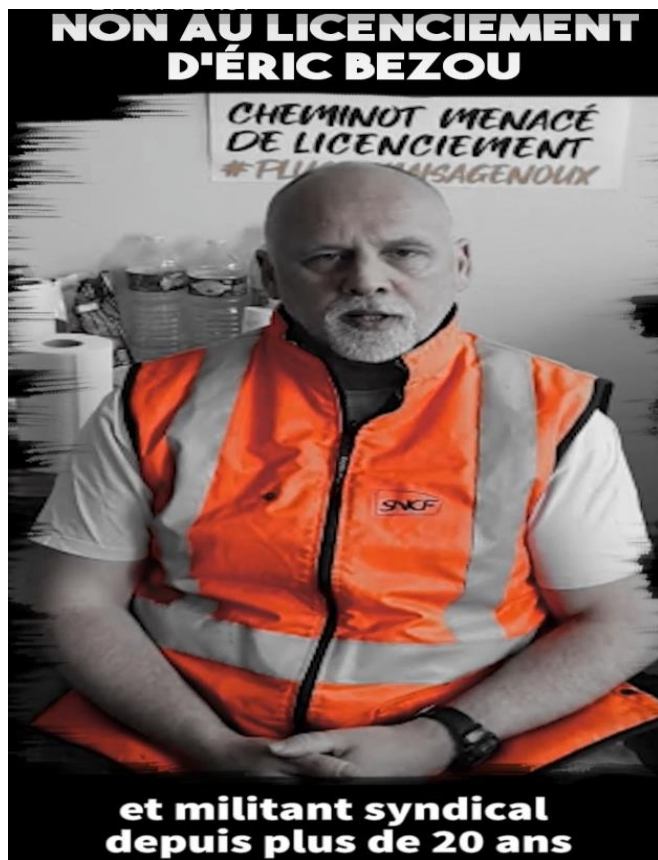


A Saint-Denis, le Mardi 26 Mai 2020

Le COVID 19 n'arrête pas la répression antisyndicale ! Nous ne laisserons pas licencier notre collègue syndicaliste !



Alors que l'ensemble des délais légaux prévus sont écoulés, le ministère du travail a décidé, en pleine crise épidémique, de passer outre la décision de l'inspection du travail de refuser le licenciement de notre collègue **Éric Bezou** et d'examiner le recours hiérarchique déposée par la SNCF en 2019. Pour s'être toujours dédié à la défense de ses collègues, pour son engagement, pour sa forte contribution à l'enquête sur le suicide de son ami **Edouard Postal** en gare St-Lazare, **Eric Bezou** a vu sa carrière à l'évidence discriminée dans son avancement. S'ajoute à ça, l'acharnement disciplinaire jusqu'à ce qu'il manifeste son exaspération à ses supérieurs venus lui expliquer qu'il ne serait, une fois de plus, pas retenu pour l'avancement.... Cela a déclenché le déchainement du pouvoir disciplinaire de l'employeur. Mais pour pouvoir licencier un délégué du personnel ou délégué syndical, il faut une faute d'une particulière gravité et que le motif réel du licenciement ne soit pas l'activité syndicale ou représentative elle-même... Après 28 ans de carrière, la SNCF a donc organisé délibérément une provocation pour pouvoir ensuite dérouler une procédure disciplinaire visant le licenciement.

Les membres du Conseil Economique et Social ne s'y sont pas trompés et ont voté contre le licenciement demandé. L'Inspection du travail, elle aussi a refusé le licenciement. La direction SNCF a donc cherché le soutien d'une Ministre du Travail inféodée au patronat pour obtenir coûte que coûte le licenciement d'Éric. Dans le domaine du travail, c'est malheureusement la même doctrine répressive que celle appliquée pour le maintien de l'ordre. Que la couleur du gilet soit l'orange du cheminot au travail, le vert du militant SUD-Rail, le jaune de la personne qui se soulève, ou tout simplement la couleur de la peau pas assez claire dans les lieux de relégation périphériques... Le résultat est toujours le même, c'est bien celui d'une guerre sociale qui est engagée par les détenteurs du pouvoir financier, économique et politique contre ceux qui refusent d'être mis au pas.

Ministère et direction SNCF doivent maintenant abandonner cette procédure injuste et immorale !

Pour la Fédération SUD-Rail et l'ensemble des soutiens d'Eric, le ministère doit maintenant confirmer son rejet implicite par défaut et la direction SNCF doit annuler son recours hiérarchique et se plier à la décision de l'inspection du travail qui juge le licenciement injustifié. Toute autre décision viendrait gravement entacher la probité de l'entreprise SNCF et de ses dirigeants ainsi que la neutralité du ministère ...

Militer n'est pas un crime !